



## AVIS PUBLIC - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2022

**AVIS PUBLIC** EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES À L'EFFET que le 12 janvier 2022, lors d'une séance ordinaire, le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes a adopté le projet de règlement numéro 01-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

L'objet du règlement no 01-2022 est de réviser le code d'éthique et de déontologie des élus-es suivant l'adoption du PL 49 – Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives - en vigueur depuis le vendredi 5 novembre 2021, et qui vient notamment modifier le contenu obligatoire du Code d'éthique à être adopté par les municipalités.

Il est également de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

Le Règlement numéro 01-2022 sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le lundi 14 février 2022 à la mairie située au 4050, rue Principale, à Notre-Dame-de-Lourdes ou en vidéoconférence, selon les mesures sanitaires en vigueur. Ce dernier peut être consulté au bureau municipal situé au 4050, rue principale à Notre-Dame-de-Lourdes, du lundi au vendredi, aux heures normales d'ouverture. Il est également disponible par courriel, sur demande.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 13 janvier 2022.

Véronique Laporte  
Directrice générale et greffière-trésorière

***L'avis est affiché sur le babillard situé à l'entrée avant de l'hôtel de ville et il est disponible sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet « NOUVELLES/PUBLICATIONS » dans la rubrique « AVIS PUBLICS ».***

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussignée, Véronique Laporte, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, résidant à Saint-Thomas, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13 janvier 2022, entre 13h et 16h.*

*En foi de quoi je donne ce certificat ce 13 janvier 2022.*

Véronique Laporte  
Directrice générale et greffière-trésorière